



## RÔLE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DANS L'AMÉNAGEMENT URBAIN, CAS DE LA PÉRIPHÉRIE EST DE DOUALA

Par Djibril ZAMBOU SOGBOUM

Cameroun

30 novembre 2020

L'industrialisation et l'urbanisation dans les pays en développement ont un impact énorme sur les environnements naturels et artificiels [2]. Avec le développement des villes, l'on assiste à une augmentation des sources de pollution qui provoquent : la contamination de l'air, de l'eau et du sol. Cette augmentation des sources de pollution semble être liée à une occupation anarchique de l'espace. L'expansion urbaine qui entraîne une modification de l'utilisation des sols demeure une préoccupation majeure et mérite qu'une attention particulière soit accordée aux stratégies de planification et de gestion de l'environnement urbain.

Il est donc important de comprendre les facteurs qui régissent les interactions entre l'urbanisation et les variations de la qualité de l'environnement puis de trouver les outils et les mesures qui s'y prêtent le mieux pour évaluer et remédier aux effets potentiels des activités économiques, industrielles et des développements humains sur les milieux biophysique et socioéconomique.

Dans un tel contexte, l'évaluation environnementale (EE) au regard des impacts sur l'environnement (prévision et évaluation des impacts des développements prévus) peut donner les moyens pour justifier les choix dans le processus d'aménagement du territoire et notamment de la périphérie est de la ville de Douala (figure 1) qui connaît un essor économique sans précédent. En effet, dans le contexte de la sortie est de Douala, il a été question d'améliorer la mobilité urbaine d'une part et la mobilité interurbaine d'autre part. Cette amélioration a pour corollaire l'exacerbation du phénomène d'occupation anarchique de l'espace que l'on connaît dans nos villes. Face à ce problème comment l'EE peut-elle être un outil pour l'amélioration de l'occupation dans nos métropoles ? Le but de la présente chronique s'efforcera d'analyser le cas de la périphérie est de Douala et de voir les pistes de solutions envisageables.

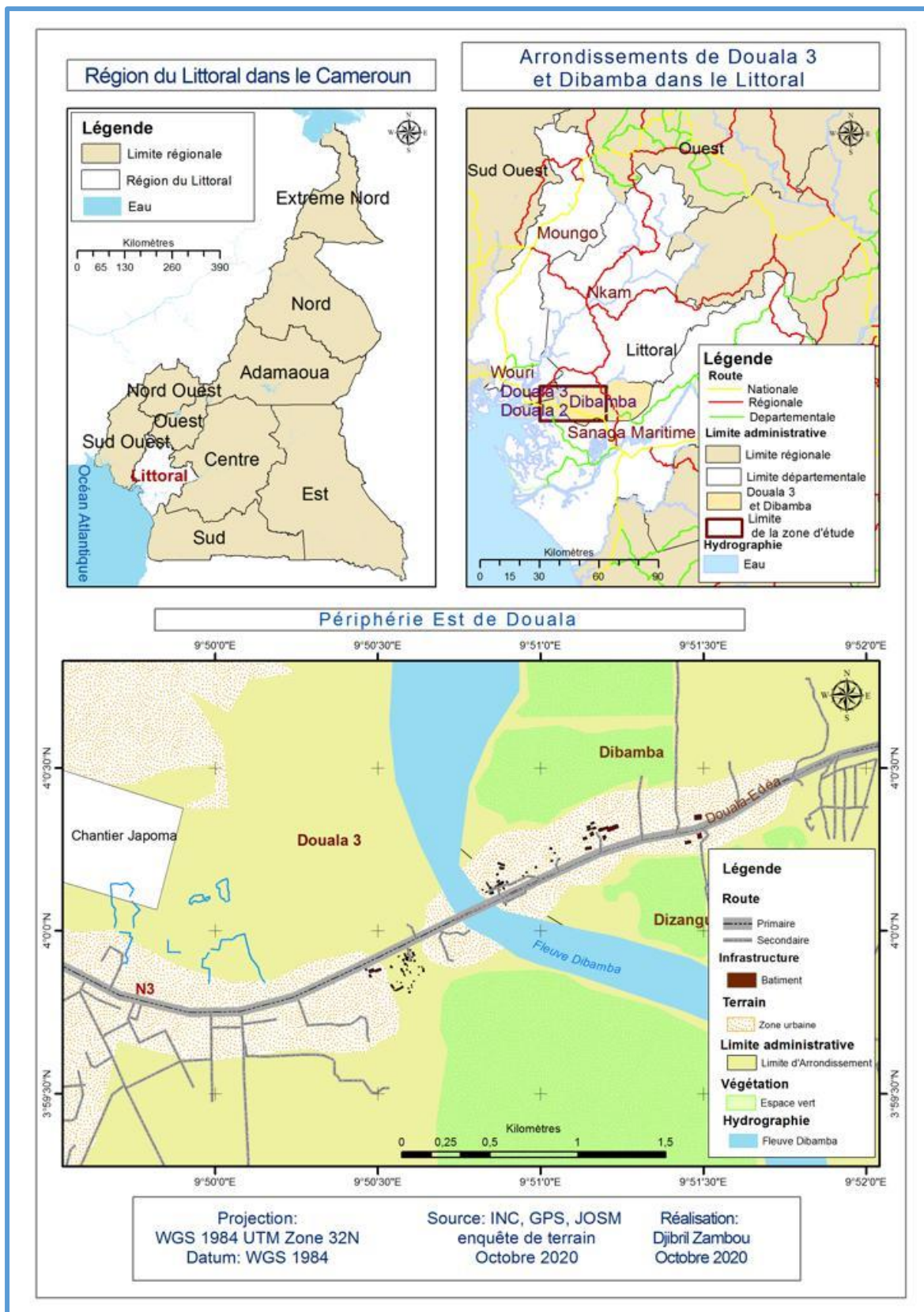


Figure 1 : Localisation de la périphérie est de Douala

## **État des lieux de la périphérie est de Douala**

Il importe de noter que, Douala (capitale économique du Cameroun) abrite deux zones industrielles : la zone industrielle de Bonabéri (dans l'Arrondissement de Douala 5e) et la zone industrielle de Douala Bassa (Arrondissement de Douala 3e). S'agissant de ces zones, les espaces se font de plus en plus rares. La croissance démographique entraîne une augmentation de l'occupation des sols dans ses excroissances périurbaines. Ce phénomène tend à repousser jour après jour, les limites de la ville. Les promoteurs industriels sont de facto contraints de rechercher de nouveaux espaces assez attractifs pour l'activité économique.

C'est ainsi qu'un certain nombre d'entreprises s'installent à la périphérie est de Douala afin de fuir les engorgements de la ville, mais aussi et surtout pour trouver des espaces nécessaires à la pérennité des activités économiques. En effet, avec l'extension programmée de la ville de Douala vers la zone du pont de la Dibamba, diverses activités s'y sont installées ou sont en voie de le faire [4]. La zone est ainsi un vaste chantier où foisonnent de multiples projets. D'ailleurs l'on a pu recenser :

- Un port sec ;
- Un projet d'école de sapeurs-pompiers ;
- Un projet d'implantation d'un dépôt de ciment ;
- Un projet de construction d'une savonnerie ;
- Un projet de construction d'une unité de fabrication des babouches et chaussures en plastique ;
- Des projets de construction des stations-service ;
- Des projets d'exploitation des carrières de pierres (un peu plus loin).

Force est de constater que, ce phénomène va croissant et tout porte à croire qu'à moyen terme, de nombreuses autres industries vont suivre celles qui sont actuellement présentes dans le paysage de la Dibamba. L'implantation de ces industries est appelée à générer des pertes de la biodiversité, la pollution atmosphérique, des sols et de l'eau. Plus généralement l'on va assister au bouleversement de la quotidienneté des populations riveraines. L'évaluation environnementale entendue comme « un processus systématique qui consiste à évaluer et à documenter les possibilités, les capacités et les fonctions des ressources, des systèmes naturels et des systèmes humains afin de faciliter la planification du développement durable et la prise de décision en général, ainsi qu'à prévoir et à gérer les effets négatifs et les conséquences des propositions d'aménagement particulières » [1] se positionne alors comme un cadre pour réguler les négociations sociales entourant l'implantation de tels projets avec notamment, l'étude d'impact environnemental et social (EIES) qui est un outil de gestion environnementale anticipative et participative.

## **Activités économiques dans la périphérie est de la ville de Douala**

De part et d'autre du pont et sur une longueur de près d'une dizaine de km du côté d'Edéa, et de deux km du côté de Douala, on aperçoit à la fois des terrassements et des chantiers de construction en cours. L'on

dénombrer près d'une vingtaine d'entreprises de toute nature qui s'y trouvent déjà ou ont commencé les travaux d'aménagement de sites.

Le projet du dédoublement du pont s'insère dans un contexte prospectif de modification de l'occupation des sols dans son entourage. Si l'espace immédiat du pont lui-même n'est pas concerné par la programmation du sol, les voies d'accès sont concernées par des programmes de chaque côté du pont [4] :

Un projet d'urbanisme est prévu côté Missolé 1 sous le nom de Dibamba Beach. Il est, dans sa partie sud mitoyen avec l'axe lourd dans le cadre de sa phase 1 (157 ha) et sa phase 2 (156 ha) ;

La voie de contournement de Douala est un projet important qui se raccorde au pont sur la Dibamba ;

Le projet de mobilité urbaine avec la construction des tramways dont l'une des lignes sera le tronçon Aéroport international de Douala – Stade Japoma long de 14 km ;

L'aménagement de la périphérie est induit une reconfiguration du paysage urbain de la ville de Douala qui se fait par une extension des activités économiques à sa périphérie et notamment sa périphérie est. La figure 2 donne un aperçu des activités économiques autour de la Dibamba.

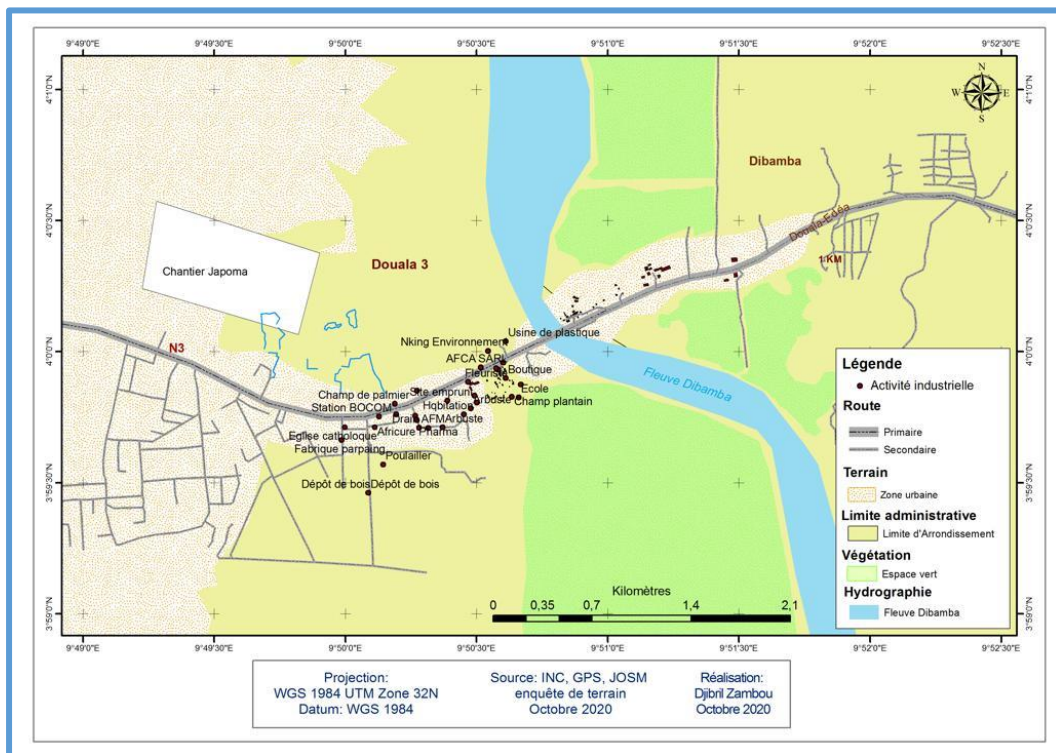


Figure 2 : Développement des activités économiques à la périphérie est de Douala

L'on observe que, les nombreuses activités économiques et notamment industrielles sont en train de s'installer et se déplacent progressivement de l'Ouest (Douala) vers l'Est (Dibamba).

## **L'évaluation environnementale, un instrument d'aménagement du territoire**

La prise en compte de l'environnement dans les exercices de planification constitue l'un des aspects majeurs pour un aménagement viable du territoire. L'évaluation environnementale est à ce titre, un exercice particulièrement utile pour s'assurer que l'environnement est bien intégré durant l'élaboration des documents d'urbanisme [3]. Avec notamment, l'EIES qui est l'un des principaux outils législatifs reconnus pour réduire les impacts anthropiques sur l'environnement [2]. L'EIES peut être définie comme « un examen systématique visant à déterminer les effets favorables et défavorables susceptibles d'être causés par un projet sur l'environnement ». Ceci dans le but de s'assurer que les conséquences qui en découlent sont dûment prises en compte dans la conception dudit projet. Il importe de noter que, la Loi N° 2004-003 du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun stipule dans son article 10 « les études d'urbanisme doivent intégrer les études d'impact environnemental prescrites par la législation relative à la gestion de l'environnement ». Dans un souci de développement harmonieux d'un territoire (conciliant efficacité environnementale, sociale et économique), les documents de planification urbaine qui sont principalement au Cameroun le Plan directeur d'Urbanisme, le Plan d'Occupation des Sols, le Plan de Secteur et le Plan sommaire d'Urbanisme doivent accorder une place de choix à l'évaluation environnementale et ce, le plus en amont possible.

S'agissant de la périphérie est de Douala, les investigations de terrain ont montré que, les promoteurs de projet réalisent bien les EIES avant la mise en œuvre des projets pour se conformer à la réglementation nationale. D'ailleurs, les EIES parcourues ont relevé pour la plupart une perte importante de la biodiversité, mais aussi et surtout, un bouleversement du cadre de vie des populations riveraines [4] et [5]. En effet, avec l'arrivée des industries, le phénomène de promiscuité commence à se faire sentir. Bien que les études d'impacts de ces projets sont réalisées, la question des impacts cumulatifs de ces projets va bientôt se poser et même avec acuité tout comme, celle de la spatialisation des industries (selon la typologie) sur le territoire. Une évaluation environnementale stratégique arriverait à point nommé et permettrait alors de mieux penser, encadrer le déploiement de ces activités sur le terrain. Le recours à certains outils à l'instar des systèmes d'information géographiques (SIG) s'avère alors nécessaire. En effet, les SIG offrent la possibilité d'améliorer les techniques d'évaluation prévisibles (par exemple, les évaluations matricielles). Il agit comme médiateur graphique de la connaissance spatiale et en fournissant un outil efficace pour l'analyse spatiale et temporelle des impacts environnementaux. Le SIG a le potentiel d'augmenter l'objectivité et l'exactitude de l'évaluation, d'améliorer à la fois la compréhension des préoccupations environnementales et de planification et la diffusion de l'information [2].

Le présent travail visait à contribuer à l'amélioration de la pratique de l'évaluation environnementale dans le cadre de l'aménagement d'un territoire et tout particulièrement d'une zone industrielle. La prise en compte de l'évaluation environnementale le plus en amont s'avère nécessaire pour anticiper la survenance des catastrophes naturelles ou technologiques telles qu'inondations, incendies et pollutions. L'ÉE en tant qu'outil d'accompagnement de l'aménagement du territoire doit permettre que l'aménagement souhaité revête un caractère durable. Pour la périphérie est de Douala qui connaît un essor industriel important à l'échelle des Communes de Douala 3e et de Dibamba, un Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) permettrait de repenser le développement de ce territoire intercommunal à moyen et long terme.

## RÉFÉRENCES

[1] André, P., Delisle, C.E., et Revéret, J-P., 2009. L'évaluation des impacts sur l'environnement : processus, acteurs et pratique pour un développement durable, 3e éd. Presses Internationales Polytechniques.

[2] Ghasemian, M., Poursafa, P., Amin, M., Ziarati, M., Ghoddousi, H., Alireza, S., Momeni and Rezaei, A.H., 2012. "Environmental Impact Assessment of the Industrial Estate Development Plan with the Geographical Information System and Matrix Methods" Journal of Environmental and Public Health.

[3] Promouvoir l'environnement et le développement durable dans les documents d'urbanisme. République Française, Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables.

[4] Rapport de l'étude d'impact environnemental et social du projet de construction d'un second pont et de ses accès sur le fleuve Dibamba entre Edéa et Douala, novembre 2019.

[5] Rapport de l'étude d'impact environnemental et social du projet de construction d'une unité de fabrication des babouches et chaussures en plastiques à Missolé, Arrondissement de Dibamba, Juillet 2019.